

Politique sur l'équité et l'égalité d'accès

Version finale

Adoptée par résolution du conseil d'administration le 16 février 2012

CRDSC

Politique sur l'équité et l'égalité d'accès

CRDSC
1080, côte du Beaver Hall
Bureau 950
Montréal, Québec
Canada H2Z 1S8

Téléphone :
1-866-733-7767 (sans frais)
1-514-866-1245 (local)

Télécopieur :
1-877-733-1246 (sans frais)
1-514-866-1246 (local)

Site Internet : www.crdsc-sdrcc.ca

ÉNONCÉ DE POLITIQUE ET LIGNES DIRECTRICES EN MATIÈRE D'ÉQUITÉ ET D'ÉGALITÉ D'ACCÈS

POLITIQUE

Le Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC) s'engage à respecter les principes d'équité et d'égalité d'accès, pour toutes les personnes et les groupes, notamment pour les femmes et les filles, les personnes ayant un handicap et les peuples autochtones.

DÉFINITIONS

Équité : la croyance que tout le monde doit être traité de manière impartiale, égale et juste, et la mise en pratique de cette croyance.

Égalité d'accès : le fait de donner à tout le monde la possibilité de bénéficier des services et ressources du CRDSC.

PRINCIPES

Le CRDSC souscrit aux principes d'équité et d'égalité d'accès, et s'engage à les appliquer dans ses activités.

Ces principes exigent que :

- a) toute personne ou tout groupe de personnes doit être traité de manière juste et équitable;
- b) toute personne ou tout groupe de personnes doit bénéficier des mêmes droits et possibilités.

CHAMP D'APPLICATION

Cette politique s'applique aux administrateurs, au personnel, aux arbitres/médiateurs, et aux parties prenantes du CRDSC.

MISE EN OEUVRE

Le CRDSC s'engage à s'assurer que les principes d'équité et d'égalité d'accès sont appliqués dans ses activités quotidiennes. Le CRDSC veillera à :

- s'assurer que les principes d'équité et d'égalité d'accès sont pris en compte dans l'élaboration, la mise à jour et la mise en œuvre des politiques, services et ressources du CRDSC;
- promouvoir auprès de toutes les populations la possibilité d'être nommé au Conseil d'administration du CRDSC;
- s'assurer que les processus de sélection des membres de la liste des arbitres et médiateurs, et du personnel encouragent la diversité et sont exempts de parti pris;
- utiliser un langage et des représentations à caractère inclusif dans tous ses graphiques, images, vidéos et affiches.

RESPONSABILITÉ

Toute personne ou tout organisme de sport peut déposer une plainte, par écrit, auprès du Comité exécutif du CRDSC, concernant les mesures prises par le CRDSC pour mettre en œuvre la Politique sur l'équité et l'égalité d'accès.